



Compte rendu de la séance du vendredi 06 novembre 2015

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, Béatrice GARNIER, François JACQUOT, Céline KLEIN, Sylvie NATIVEL, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents : Denis BOURQUARDEZ

Excusés :

Procuration : Yannick PANDIN par Rachel BOSSWINGEL

Secrétaire(s) de la séance : Olivier EGGENSPIELER

Ordre du jour:

1. Déclaration d'intention d'aliéner - 8, 10 rue des Vergers
2. rapport annuel SPANC 2014
3. Déploiement des bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques
4. Procédure d'acquisition des biens sans maître
5. Convention de mise à disposition des locaux et d'équipements pour le service de restauration scolaire
6. Décision modificative
7. Divers
 - Elections régionales - 6 et 13 décembre 2015
 - Commune nouvelle
 - Transport solidaire

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 02 octobre 2015 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (01 11 2015)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente suivant :

- deux maisons section AC – N° 32, 29 et 30 sises 8 et 10 rue des Vergers appartenant à Mme Marie-Antoinette BIHR.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces projets de vente.



RAPPORT ANNUEL SPANC (02 11 2015)

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'Assainissement Non Collectif de l'année 2014

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. **(SPANC)**.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Porte d'Alsace.

DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES (03 11 2015)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper la commune d'une borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques et expose les modalités techniques ainsi que le coût estimatif de l'équipement.

Vu l'exposé de M. le Maire,
Considérant le montant de la dépense,

Avec 2 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette affaire.

PROCEDURE D'ACQUISITION DES BIENS SANS MAITRE

Monsieur le Maire présente la procédure d'acquisition des biens sans maître et rend attentif sur le fait que cette procédure pourra être utile à la commune.

MISE A DISPOSITION - RESTAURANT SCOLAIRE (04 11 2015)

Vu la convention de mise à disposition du local de restauration scolaire à la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace pour l'organisation de la restauration scolaire pour les élèves de l'école de Ballersdorf ;

Considérant la nécessité de mettre en place un service de restauration scolaire ;

Considérant que la commune de Ballersdorf dispose d'un local prévu à cet effet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte la mise à disposition gratuite des locaux suivants :

- une salle de restauration
 - un local traiteur aménagé
 - un local de stockage / rangement
- à usage exclusif de la Porte d'Alsace,



- une salle de motricité
 - une salle multi-activités
 - une bibliothèque
 - des sanitaires
 - la cour de l'école
- en partage avec d'autres usagers,
les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire ;

- prévoit que le nettoyage du local traiteur sera assuré par la Porte d'Alsace ;
- prévoit que les charges liées à la redevance d'ordures ménagères incombent à la Porte d'Alsace ;
- prévoit que les consommables (matériel et produits d'entretien) soient à la charge de la Porte d'Alsace ;
- prévoit que la Communauté de communes de la Porte d'Alsace souscrive une assurance couvrant les dommages pouvant résulter de l'utilisation des locaux ;
- accepte la mise à disposition des équipements ;
- décide de fixer la durée de la convention à celle du service rendu ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DIVERS

- Organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Le planning de tenue du bureau de vote est établi.

- Commune nouvelle

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 30 octobre dernier à la mairie de Dannemarie au sujet des communes nouvelles.

- Transport solidaire sur la Porte d'Alsace

Présentation du flyer qui sera inséré dans le prochain bulletin communal pour rechercher des bénévoles intéressés par cette démarche.

- Fête de Noël - 29 novembre 2015

Préparation de la salle samedi 28 novembre à 14h.

- Subventions - meublés de tourisme

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du conseil départemental concernant l'attribution de subventions aux propriétaires de meublés de tourisme. Celui-ci souhaite savoir si la commune décide le maintien de ce subventionnement ou non pour la commune. Le conseil municipal est favorable au maintien de cette aide.

- Inauguration du groupe scolaire et périscolaire - aménagement du centre village

Le Conseil Municipal décide de fixer la date de l'inauguration au samedi 25 juin 2016.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

- Sécurité

Madame Céline KLEIN prend la parole et interpelle le conseil municipal sur la vitesse des véhicules qui empruntent les rues du Ruisseau, Thiébault Walter et de la Brigade Alsace Lorraine. Elle propose de limiter la vitesse à 30 km/h et d'installer des coussins berlinois. Monsieur David FINK suggère, dans un premier temps, de matérialiser des places de stationnement en quinconce afin de libérer les trottoirs et précise que ce type d'aménagement permet de réduire la vitesse des automobilistes.

Proposition est également faite de faire dessiner des panneaux de signalisation par les enfants de l'école. Monsieur Laurent WIEST informe que cette opération a déjà été réalisée par le passé avec le soutien de l'assurance GROUPAMA. Il se charge de contacter l'assurance pour savoir si l'opération pourrait être renouvelée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 22h15.

Délibéré en séance, les jours et an susdits